


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

Département de Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 02 octobre 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 43	Date convocation : 26/09/2023
Pouvoirs de vote : 1	Date d'affichage : 26/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°95-2023 – Développement Economique
Lancement de la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre – Création d'un rond-point au lieu-dit « Contine » - ZAE de la Confluence

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en
 Préfecture : 09/10/2023
 Publication : 09/10/2023*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Supplée par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIERU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas			X	Pouvoir à BOUSQUIER Philippe		
DAMAZAN	MASSET Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe			X	Supplée par PALADIN Martine		
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>		45	1		

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°95-2023 – Développement Economique
Lancement de la consultation pour la désignation d'un maître
d'œuvre – Création d'un rond-point au lieu-dit « Contine » - ZAE
de la Confluence

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture : 09/10/2023
Publication : 09/10/2023

Afin de réaliser un rond-point nécessaire à l'aménagement du secteur Contine, la Communauté de Communes souhaite recourir à un maître d'œuvre.

Exposé des motifs :

Monsieur Jacques Larroy, Vice-président en charge du Développement Economique, présente les éléments suivants :

La Communauté de Communes a délibéré en faveur de l'aménagement du secteur « Contine » afin de développer la zone de la Confluence.

La sécurisation des flux générés par l'activité économique à venir sur cette parcelle va nécessiter la création d'un rond-point. Cet aménagement sera réalisé en partenariat avec le Conseil départemental, sur une parcelle achetée par la Communauté de Communes. La conception de cet aménagement nécessite de faire appel à un maître d'œuvre, objet de la présente délibération.



Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment leur annexe relative à la définition de l'intérêt communautaire (article 1.2.1. relatif à la création, l'aménagement (...) des zones d'activités industrielles (...))

Vu la délibération n°66-2022 du 11/07/2022 approuvant l'acquisition de 130 034 m² au lieu-dit « Contine » dans le cadre de l'implantation d'une base logistique de 66 000 m².

Vu le projet de délibération inscrit au Conseil Communautaire du 02 octobre 2023 relatif à l'acquisition d'une partie de la parcelle ZC116 sur la commune de Saint Léon, nécessaire à la création du rond-point.

Considérant la nécessité d'aménager la route départementale 143 afin de sécuriser ce tronçon et de viabiliser l'accès à la parcelle,

Considérant la volonté d'aménager un merlon paysager aux abords des habitations voisines,

Considérant la nécessité de prévoir la liaison cyclable avec les infrastructures existantes au niveau de la zone d'activités I et la zone d'activités II,

Oui l'exposé du Vice-Président en charge du Développement Economique, Monsieur Jacques Larroy,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré
45 Voix pour – 1 Voix contre (Madame Nathalie Buger) – 0 Abstention

1. **Autorise** le Président de la Communauté de Communes à signer avec le Département tout acte nécessaire à la réalisation de ce rond-point,
2. **Décide de lancer** la consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un rond-point, d'un merlon paysager et d'une piste cyclable,
3. **Dit** que les crédits seront inscrits sur le budget annexe Aménagement ZAE3 pour les années 2023 et suivantes.
4. **Dit** que le plan de financement sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire et qu'une participation sera appelée au travers d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) une fois l'estimation des travaux précisée.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

